



LIGUE D'ESCRIME DE L'ACADÉMIE DE LYON

COMITÉ INTERDÉPARTEMENTAL D'ESCRIME DU LYONNAIS

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

Lyon, le 5 janvier 2021

Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs,
Mesdames, Messieurs les Maîtres d'Armes,

Le CID du Lyonnais et la CERA Formation organisent une **formation d'arbitre territorial** aux trois armes pour la saison 2020-2021. Cette formation s'adresse aux candidats à l'arbitrage licenciés dans le Rhône et la Métropole de Lyon, et en collaboration avec les autres Associations Départementales.

Cette formation territoriale 2020-21 se déroulera sur 4 séances **obligatoires**, de 16h30 à 19h00 à la salle Barbas, 1 rue Louis Chapuy à Lyon (69008), les mercredis :

- 20 janvier 2021 (la 1^{ère} session ne sera accessible qu'aux mineurs)
- 24 février 2021
- 24 mars 2021
- 7 avril 2021

Contenu :

- 3 heures de travail théorique sur le Règlement International et retour d'expérience, ainsi que le fonctionnement du matériel,
- 6 heures d'arbitrage pratique filmé avec retour direct,
- 1 heures d'arbitrage sur vidéo.

Date d'examen d'arbitrage pratique en compétition sur M11 ou M13 lors des championnats du Lyonnais ou en examen interne en cas de crise sanitaire:

- Sabre : date à déterminer
- Fleuret : 5 ou 6 juin 2021
- Épée : date à déterminer

1, rue Louis Chapuy, 69008 LYON - 04 78 75 36 37
CID-lyonnais@escrime-ligue-lyon.asso.fr - www.escrime-ligue-lyon.asso.fr
N° SIRET 403059009 00015 - N° Déclaration en Préfecture W691056963



Les conditions à remplir impérativement pour s'inscrire à la formation :

- Être licencié FFE dans la saison en cours.
- Être titulaire du blason vert.
- Être né en 2007 ou avant pour entrer en formation.

NB : Pour être titulaire de l'arbitrage territorial, il faut être âgé au minimum de 14 ans.

Deux cas de figure :

- **Vous avez validé le QCM territorial :**
vous êtes en formation (statut enregistré sur votre licence) et vous pourrez passer l'examen pratique au terme des 12h de formation obligatoire.
- **Vous n'avez pas validé le QCM territorial :**
vous suivez les 4 séances obligatoires de la formation (sans le statut d'arbitre en formation), vous passerez le QCM en juin ou septembre prochain et en cas de réussite, vous pourrez effectuer votre examen pratique au début de saison 2021-22.

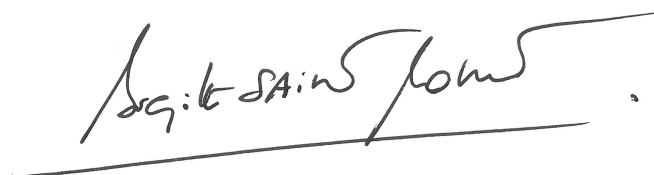
Dans les deux cas, **l'inscription en ligne à la formation est obligatoire**, accès grâce au lien suivant :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScV26w9nwXCjWAKZgN01OJA1hWGpMNVm4LpyuSba0PdyG8ZLg/viewform?usp=pp_url

Le montant de l'inscription à la formation est fixé à 40€.

Le règlement devra nous être adressé par chèque à l'ordre du *CID Escrime du Lyonnais*, au plus tard lors de la première séance de formation, le mercredi 20 janvier.

Dans l'attente de l'inscription de vos licenciés à cette formation, bien sincèrement,

La Présidente
Brigitte SAINT BONNET



1, rue Louis Chapuy, 69008 LYON - 04 78 75 36 37

CID-lyonnais@escrime-ligue-lyon.asso.fr - www.escrime-ligue-lyon.asso.fr
N° SIRET 433059009 00015 - N° Déclaration en Préfecture W691056963

